

N° 7956²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

**autorisant le Gouvernement à acquérir un vélodrome
et à participer au financement des travaux nécessaires
à la construction des équipements et aménagements
nécessaires à son exploitation**

* * *

**AVIS DU COMITE OLYMPIQUE
ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS**

Dans la longue et glorieuse tradition du sport cycliste luxembourgeois, illustrée par les exploits de nos grands champions que furent d'antan entre autres François Faber, Nicolas Frantz, Charly Gaul, Elsy Jacobs et Lull Gillen, plus récemment les frères Schleck, Kim Kirchen, Bob Jungels ou encore Christine Majerus, un vélodrome national, permettant aux cyclistes sportifs luxembourgeois de parfaire leur technique et de se mesurer sur piste à l'élite internationale a toujours été d'actualité.

Des vélodromes ont vu le jour de manière éphémère au Grand-Duché de Luxembourg à partir de la fin du XIXème siècle, pour disparaître finalement du paysage luxembourgeois en 1966. Depuis lors, la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL) n'a pas ménagé ses efforts, souvent relayés par le COSL, en vue de la construction d'un vélodrome national.

Annoncé par le Ministre des Sports de l'époque lors des festivités du centenaire de la FSCL en 2017, le vélodrome national avec une piste cycliste de 250m, mais également un hall multisport, des terrains de sport, une piscine régionale, des espaces de musculation et de fitness pour sportifs, qui pourra accueillir également des spectacles culturels, va enfin voir le jour dans les années à venir à Mondorf-les-Bains, sur un site d'une vingtaine d'hectares, qui abritera également le futur lycée européen (Ecole internationale) de Mondorf-les-Bains.

Le projet de loi définit clairement la répartition des droits de propriété, ainsi que du financement de cet important projet entre l'Etat luxembourgeois et la Commune de Mondorf-les-Bains.

Les infrastructures ne serviront non seulement les besoins du sport cycliste et de la FSCL, mais également ceux de la future Ecole internationale de Mondorf-les-Bains en matière de sport scolaire et extrascolaire tout en pouvant accueillir le sport organisé communal.

Le COSL ne peut que soutenir la prise en considération des besoins des différents acteurs permettant une utilisation efficiente des installations et la réalisation de synergies non négligeables.

Si les occupants futurs des lieux ont été consultés dès la programmation du projet et leurs besoins pris en compte, le COSL invite tous les concernés à faire preuve du même pragmatisme dans la gestion journalière des installations, laquelle devra assurer une utilisation optimale au profit de tous les acteurs du mouvement sportif.

L'exposé des motifs du projet de loi fournit quelques indications relatives aux caractéristiques écologiques des futures installations, lesquelles devront aussi se refléter dans le choix de matériaux de construction respectant les critères du développement durable.

L'organe faitier du sport luxembourgeois se félicite que ce projet de vélodrome, très longtemps repoussé, bien que déjà annoncé à diverses reprises, se concrétise sous forme d'un espace sportif et culturel à vocation régionale aux frontières du Luxembourg, de l'Allemagne et de la France.

On peut simplement regretter qu'à ce stade du projet, tel qu'il est dévoilé dans le cadre du projet de loi, les initiateurs n'aient pas prévu d'installations pour les médias qui sont pourtant aujourd'hui des installations standard pour ce type de bâtiment.

Sous cette réserve, le projet de loi ne peut que trouver l'assentiment du COSL.